



Règlement du Concours de Dessin Brume :

"Imagine et illustre ton ingrédient magique"

Article 1 : Objet

Depuis cette matinée du 3 juin, une brume nauséabonde s'est installée dans les rues de Charleville-Mézières. La petite sorcière Brume, imaginée par Jérôme Pélissier et Carine Hinder dans la BD du même nom, est arrivée de son village natal pour aider à la faire disparaître. Ce concours de dessin a pour thème la création d'un ingrédient magique pour aider Brume à concocter une potion anti-brouillard. Les participants doivent nommer un ingrédient, l'illustrer et trouver une formule magique à cette lame de tarot.

Article 2 : Participation

- Le concours est ouvert à tous, sans nécessité d'être inscrit à la médiathèque.
- Trois catégories d'âge :
 - Moins de 9 ans
 - 10-14 ans
 - 15 ans et plus

Article 3 : Modalités d'Inscription

- Les lames de tarot à illustrer sont à venir chercher à la médiathèque Voyelles à partir du 3 juin.
- Sur le talon dédié, doivent figurer :
 - Nom et prénom du participant
 - L'âge
 - Le numéro de téléphone

L'absence de ces mentions entraînera la nullité de la participation.

Article 4 : Dépôt des Travaux

- Les dessins doivent être déposés à la médiathèque Voyelles avant le 9 août 2025.
- Les dessins seront exposés dans le secteur jeunesse jusqu'à la remise des prix le samedi 16 août à 16h en présence des auteurs. Ils pourront être retournés aux enfants à leur demande après la remise des lots.

Article 5 : Choix des lauréats, jury et remise des Prix

- Trois gagnants seront désignés par catégorie pour un total de neuf gagnants. Ils recevront, selon leur place dans le podium : une illustration exclusive des auteurs, des BD de la série, le roman de la série et autres goodies offerts par les éditions Glénat.
- Le jury est constitué de bibliothécaires et des auteurs-illustrateurs Carine Hinder et Jérôme Pélissier.
- Critères de sélection : Le jury jugera indépendamment chaque dessin sur sa qualité et son style, mais également sur l'originalité de l'ingrédient et de la formule de la potion. Espièglerie, humour et malice sont également appréciés.
- La cérémonie de remise des lots aura lieu à Voyelles le samedi 16 août à 16h en présence des auteurs.
- Les neuf ingrédients sélectionnés seront lancés par les auteurs-illustrateurs dans le chaudron magique de Brume.
- Un goûter et une séance de dédicaces clôtureront cet après-midi magique.

Article 6 : Remarques

- Les participants acceptent que leur dessin soit exposé en médiathèque et publié sur les réseaux sociaux.
- Les parents des enfants participants sont censés avoir pris connaissance du règlement et en accepter toutes les clauses.
- Le règlement du concours est consultable sur le portail des médiathèques d'Ardenne Métropole.

Fait à Charleville-Mézières,

le 15 mai 2025